

FPR n° B3

DIRECTEUR FINANCIER ET DES SOLUTIONS DIGITALES

FILIERE :

Management

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le Directeur Financier et des Solutions Digitales reçoit compétence générale pour toutes les questions relatives au domaine comptable et de contrôle de gestion ainsi que celles liées aux services financiers. Il est également responsable de la mise en œuvre de la feuille de route digitale, du plan de transformation des Systèmes d'Informations et des outils digitaux.

MISSIONS :

Le Directeur Financier et des Solutions Digitales est chargé de :

- Mettre en œuvre et veiller à l'amélioration continue de la démarche de la planification intégrée des recettes et dépenses qui fait le lien entre les planifications stratégiques et opérationnelles ;
- Veiller à la présentation transparente de l'information comptable et financière et coordonner les travaux du Commissaire aux comptes ;
- Veiller à la préparation du budget en concertation avec l'ensemble des structures centrales et déconcentrées, au suivi de son exécution, et au contrôle des dépenses et au pilotage des recettes ;
- Concevoir, développer, mettre à jour et améliorer le système qualité de l'Agence, au niveau central et au niveau déconcentré ;
- Assurer la conception et veiller à la mise en place et au maintien du système de management intégré des recettes et dépenses ;
- Porter assistance au métier dans la conception et le développement d'outils de gestion intégrés articulés autour des systèmes d'information alimentés au niveau du terrain ;
- Gérer le volet applicatif du Système d'Information ;
- Veiller à la mise en œuvre des projets informatiques et de la maintenance applicative conformément aux normes et standards définis en la matière.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Directeur Financier et des Solutions Digitales relève directement du Directeur Général de l'ANEF. Il supervise les entités suivantes :

- Département de la gestion financière et de la programmation ;
- Département des systèmes d'information et des solutions digitales ;
- Service Contrôle de gestion.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de directeur d'administration centrale ou un poste de chef de division pendant au moins 06 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 10 ans.
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais

